

COMPTE RENDU DE RECHERCHE DU REGIME JURIDIQUE SUR **L'ORYCTEROPE**

Introduction

Grâce à sa large diffusion, la population mondiale d'oryctérope n'est pas considérée comme menacée, mais dans certaines régions leur nombre a été considérablement réduit en raison des activités humaines et la destruction de son habitat. Ainsi, dans de nombreuses régions, l'oryctérope est chassé pour sa viande, sa peau, ses pattes et ses griffes. Les dents sont également utilisées par les tribus du Zaïre pour en faire des colliers pour conjurer les maladies et attirer la chance. Il en est de même pour le Sénégal. Ses poils sont parfois réduits en poudre et mélangés à la bière locale avec laquelle ils produisent un poison puissant. C'est ce qui a entraîné sa protection au niveau national et international.

Cadre institutionnel et réglementaire

Au niveau international, l'oryctérope est un mammifère protégé par la Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction (CITES) et il rentre dans l'annexe II de ladite convention. En plus, c'est une espèce considérée comme quasi-menacée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (U.I.C.N.)

Sur le plan législatif et réglementaire, il est issu de la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 et du décret n° 86-844 du 14 juillet 1986 portant sur le code de la chasse et de la protection de la faune¹. Dans le titre II relatif à la protection de la faune, l'article D36 du Chapitre I traite des animaux intégralement protégés, d'une façon absolue sur l'ensemble du territoire et elle est citée dans la liste des mammifères pour les genres oryctéropus afer. En effet, son abattage, sa capture, sa détention, sa circulation ou bien même sa commercialisation est formellement interdite à l'exception des porteurs de permis scientifique. Enfin, le Sénégal, par un arrêté ministériel n° 9173 du 28 décembre 1999, réglemente le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage². Cet arrêté est une concrétisation de

¹ <https://www.planete-senegal.com/fichier/code-chasse.pdf>

² Ibrahima LY et Moustapha NGAIDE – 16 juin 2008 – Le Droit de l'Environnement au Sénégal – Master 2 – Université de Limoge

l'accord de la CITES à laquelle le Sénégal a adhéré et est représenté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par le biais d'un point focal.

Conclusion

Enfin, l'oryctérope souffre également de l'intense déforestation que l'homme a entreprise dans les endroits où il habite. C'est même la menace la plus grave qui pèse sur cet étonnant mammifère d'où l'importance d'assurer la protection de cette espèce.

NB Prix : Sur le plan international, le prix d'un oryctérope tourne autour de 50 à 100 euros. Et au niveau national, le prix d'un oryctérope est de 65.000 F CFA.